
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-huitième séance – Mercredi 28 novembre 2007, à 23 h 20

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 23 h 20 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Roland Crot*, *Alpha Dramé*, *Richard North*, *M^{mes} Mary Pallante*, *Andrienne Soutter* et *M. Olivier Tauxe*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 15 novembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 novembre et mercredi 28 novembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: droit de préemption à l'avenue des Eidguenots 21

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2124 et dépendance dans la parcelle N° 2125, feuille 43 commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue des Eidguenots 21, par M^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis à M^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, pour le prix de 2 250 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-580 A)¹.

Troisième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, nous entamons donc notre troisième séance de la soirée, avec ce troisième débat sur la proposition PR-580 A. Je passe la parole à M. Froidevaux... (*Exclamations et applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ce n'est pas la peine de faire figurer les applaudissements au *Mémorial!* Mesdames et Messieurs, le magistrat tout à l'heure a conclu le débat d'une manière propre à garantir, si j'ose dire, la fin de la paix du logement! Je rappelle que le Conseil d'Etat a mis en place une série de mesures tendant à permettre de sortir enfin des blocages de toutes natures que

¹ Rapport, 2819.

nous connaissons à Genève. Il y a les blocages juridiques: on a ironisé tout à l'heure sur leurs causes et leur nature. Mais il y a surtout la nécessité de trouver un consensus, et sur ce point nous sommes tous d'accord. En effet, quand je disais que nous avions une politique du logement, je parlais bien de celle du Conseil municipal, puisque, depuis huit ans, l'essentiel des votes ici ont eu lieu à l'unanimité. L'acte de construire doit reposer sur une volonté commune de réaliser une opération immobilière au profit du plus grand nombre, ce qui implique nécessairement que les uns et les autres y trouvent leur part de profit.

Le magistrat nous dit qu'il va réaliser sur cette parcelle 27 logements sociaux. Ici, je rappelle que M. Gérard Deshusses a rendu un excellent rapport sur la manière de réaliser des logements en ville de Genève, dans le cadre des plans d'utilisation du sol. C'est un travail sur lequel la commission de l'aménagement et de l'environnement a planché des mois; elle a entendu un grand nombre d'urbanistes, de professeurs de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, de promoteurs. Elle a fait un tour très complet de la question, pour arriver à la conclusion qu'il était déraisonnable de ne pas prévoir un échevinage de l'habitat. Or, dans le cas présent, le magistrat renonce à cet échevinage et, par la force des choses, nie des éléments clés de notre politique du logement.

Pour réaliser 27 logements, le magistrat annonce qu'il fera un plan de site. Dans le cas présent, cela consiste à dire que la parcelle sud ne pourra plus connaître aucun développement, que les villas de l'Association du Coin de terre – qui méritent certes toute notre affection – ne pourront même plus faire l'objet de transformations, sinon des transformations extrêmement modestes, pour respecter les principes du plan de site. Un plan de site empêchera précisément, pour une période indéterminée – la loi parle d'au moins cinquante ans – d'y réaliser du logement. Alors, pour 27 logements, convient-il de mettre dans la balance, pour gagner des voix de soutien, un plan de site? A l'évidence, c'est aller à rebours des objectifs mêmes annoncés par le magistrat.

Mais notre magistrat a fait plus: il a fustigé les propriétaires qui, acquérant une villa, avaient l'outrecuidance de vouloir y habiter! Ce faisant, il est certain de dresser contre lui tous les propriétaires de villa, terrorisés à l'idée que l'administration puisse les exproprier. Ici, j'aimerais les tranquilliser: le magistrat n'en a pas le pouvoir. Sans doute en a-t-il la tentation. C'est probablement un fantasme avec lequel il s'endort, mais les cauchemars de la nuit lui apprennent le matin, devant sa tasse de café, que c'est là une utopie à laquelle il doit renoncer à jamais! Je le dis, non par démagogie, mais pour corriger l'effet absolument désastreux de la déclaration du magistrat par rapport à l'acte de construire. Je le fais parce que l'acte de construire m'est cher, m'est précieux, apparemment plus qu'au magistrat. Je sais aussi qu'il ne s'agit pas de construire pour construire, parce que, depuis seize ans que je traîne dans ce Conseil municipal, j'en vois les obstacles et que, pour d'autres raisons, j'ai quelque familiarité avec la construction.

En l'occurrence, si l'acte de construire est rendu si difficile aujourd'hui, c'est parce qu'un courant politique a fustigé certaines réalisations, dans ce Conseil et dans d'autres, en parlant non pas d'immeubles, mais de barres, ce qui était aussi une manière de dénigrer l'acte de construire. Cela dit, il est vrai que la barre est aujourd'hui un genre révolu et qu'il s'agit de l'éviter en toutes circonstances. Or voyez ce qui nous est proposé ici! Je suis navré d'emprunter ce mot à ceux-là mêmes que je dénonçais, mais c'est bien une barre dans sa plus grande tristesse, dans sa plus grande absence d'imagination, une barre des plus sommaires!

Mesdames et Messieurs, construire, ce n'est pas cela. Construire, c'est un acte positif autour duquel on se rassemble, autour duquel on se réjouit, ce qui implique de ne pas porter atteinte au droit de la propriété. Construire ne consiste pas à opposer les uns aux autres, à se lancer des anathèmes, mais à se rassembler. Et les premières personnes avec qui il faut se rassembler, ce sont bien les propriétaires. Dans le cas présent, le propriétaire est prêt à réaliser – le pauvre! sait-il exactement les obstacles qui sont devant lui? – et nous, Ville de Genève, voulons nous substituer à lui, mais sans apporter rien de neuf, aucune plus-value. Bien au contraire, nous ne faisons que jeter le doute sur les possibilités de réaliser cet acte positif qu'est la construction de logements en ville de Genève. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour le peu d'attention que vous m'avez accordé!

M^{me} Patricia Richard (R). Nous allons nous répéter: il serait temps de faire confiance aux privés! Il nous faut des logements en ville de Genève, nous sommes tous d'accord, et il nous en faut rapidement. Mesdames et Messieurs, n'oubliez pas qu'une partie de la population, souvent la plus aisée, est obligée de se loger en France voisine ou dans le canton de Vaud... Ce sont des gens qui viennent travailler à Genève en voiture, qui polluent, qui nous obligent à construire des parkings... Par conséquent, arrêtons de jeter les gens hors de la ville de Genève! Social ou pas, il nous faut du logement. Ici, un privé est prêt à investir et à construire. Alors, gardons notre argent pour acheter une parcelle qui en vaudra vraiment le coup! Nous n'avons pas préempté il y a deux ans pour la parcelle voisine, et il ne convient pas de changer de politique à tout moment. Vous rendez-vous compte de ce que la Ville et le Canton perdent en laissant partir ces gens dans le canton de Vaud ou en France voisine? (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, un peu de silence! Essayez de poursuivre, Madame.

M^{me} Patricia Richard. J'ai tout mon temps... Nous vous demandons donc, Monsieur le conseiller administratif, de faire confiance, comme on vous a fait

confiance. Vous avez l'air de quelqu'un d'intelligent: prouvez-nous que la confiance, cela va dans les deux sens!

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, comme l'a expliqué Alexandra Rys précédemment, le Parti démocrate-chrétien est très divisé sur la question. Je voudrais m'exprimer au nom de ceux qui, au sein de notre groupe, sont opposés à ce droit de préemption. Bien sûr, il faut construire des logements sociaux en ville, mais en ce qui me concerne, pour reprendre les mots du conseiller d'Etat Mark Muller, je crois qu'il faut construire plus et pour tout le monde. Je pense notamment à la classe moyenne, qui n'a pas droit aux logements sociaux et qui est écrasée par des loyers extrêmement élevés. A mes yeux, il faut donc favoriser la mixité des logements.

Dans le cas qui nous occupe ce soir, il est vrai que nous ne pouvons pas être absolument certains que des logements subventionnés seront construits. Mais, sans avoir nullement l'intention de remettre en cause la nécessité de construire des logements subventionnés, j'aimerais souligner que permettre à des Genevois d'accéder à la propriété, c'est aussi détendre le marché de la location, donner un coup de fouet à l'économie et renforcer les finances publiques. Par conséquent, lorsqu'un privé est prêt à construire, je suis d'avis qu'il faut lui en laisser la liberté.

Un accord historique a été conclu en décembre 2006 entre les partenaires économiques et sociaux du logement à Genève. Je crois qu'user du droit de préemption aujourd'hui, ce serait donner un mauvais signal aux milieux de la construction. Laissons la liberté d'entreprendre et de construire, et nous, Ville de Genève, investissons ailleurs ces 2 millions, afin de construire d'autres logements. Nous aurons ainsi une équation gagnant-gagnant qui profitera à l'ensemble des Genevois. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je voudrais ajouter quelques mots, notamment pour le *Mémorial* et pour éviter de donner du grain à moudre aux avocats qui voudraient contester votre décision: nous tenons ce soir une séance supplémentaire pour cause d'urgence, puisque nous sommes tenus par des délais pour préempter.

Ensuite, Monsieur Froidevaux, je ne peux pas vous laisser dire que nous expropriions... (*Remarque.*) Non, je n'ai jamais utilisé le terme d'expropriation. J'imaginai que vous étiez beaucoup plus calé que moi en droit! Ici, nous exerçons un droit de préemption, nous intervenons dans une procédure entre un vendeur et un acheteur, acheteur qui, en l'occurrence, ne se destine pas à lui-même

cet objet immobilier. Dans un premier temps, il a fait croire à la venderesse qu'il achetait pour son propre compte, pour sa famille, mais il s'est avéré ensuite qu'il envisageait une opération immobilière.

Je le répète, nous exerçons un droit de préemption. Je ne voudrais pas laisser croire à la population que nous nous aventurons dans une expropriation. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Je dis pour l'instant, car il existe en ville de Genève des surfaces constructibles qui n'ont pas été construites, des plans localisés de quartier en force qui n'ont pas été réalisés. Dans ces cas-là, nous devons peut-être agir par le biais de l'expropriation et vous pourrez alors légitimement me reprocher d'activer cette possibilité.

Enfin, après vous avoir tous entendus, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, y compris sur les bancs de droite, j'espère que vous me suivrez lorsqu'il s'agira de construire des logements bon marché à Artamis, à la gare des Eaux-Vives, à Chandieu et sur d'autres terrains propriété de la Ville de Genève dont je suis en train de faire la liste. J'espère que ce Conseil, compte tenu de toutes les prises de position favorables au logement entendues ce soir, sera derrière moi et que vous voterez tous en chœur les projets de construction de logements bon marché à Genève. La population attend cela de l'ensemble des partis qui siègent dans ce parlement.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, je souhaite m'inscrire en faux contre les propos qui viennent d'être tenus par le magistrat, sur la qualité de l'acheteur. Je le répète: le bien immobilier a été négocié par un intermédiaire. Si ce dernier n'a pas transmis à l'acheteur les conditions posées par la venderesse, cela ne saurait être reproché aujourd'hui, publiquement, en séance du Conseil. Par ailleurs, je rappelle à l'ensemble des membres de notre Conseil que ce que nous sommes en train de faire, ou plutôt ce que vous êtes en train de faire, vous sur les bancs de la majorité, c'est mettre en danger les accords sur le logement, c'est ouvrir la porte à un processus d'opposition, permettre à de nombreuses personnes de recourir contre la décision de la Ville, pour finalement aboutir à ce que vous souhaitez, à savoir conserver votre électorat et votre cheval de bataille! Je n'en démordrai pas: je sais ce qui se passe derrière cette proposition!

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 44 oui contre 28 non.

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu l'acte de vente conclu le 12 septembre 2007 entre M^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis à M^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, pour le prix de 2 100 000 francs, de la parcelle N° 2124, feuille 43 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, sise 21, avenue des Eidguenots;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 2124 et dépendance dans la parcelle N° 2125, feuille 43 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, sise 21, avenue des Eidguenots, selon l'acte de vente établi par M^e Chantal Binder-Raetz entre M^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis et M^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, du 12 septembre 2007, au prix de 2 100 000 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 250 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, frais de remboursement et intérêts courus dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 250 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Lathion, au nom du Parti démocrate-chrétien, demandant de mettre un terme à notre séance.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, bien que nous ayons travaillé de façon assez intensive durant ces deux jours, nous n'avons pratiquement pas avancé dans l'ordre du jour, étant donné la profusion d'objets urgents qui ont été déposés. Je pense que nous devrions savoir raison garder et privilégier la qualité des débats sur la prochaine de ces motions urgentes, consacrée à Artamis. Je propose donc que nous entamions la discussion lors d'une prochaine séance et que nous ne traitions pas cette motion M-742 ce soir.

M. Thierry Piguet (S). Je m'exprimerai au nom du groupe socialiste et comme auteur de la motion urgente M-742. Il est vrai que beaucoup de motions urgentes ont été déposées durant cette session, mais il faut croire que les sujets étaient d'importance, vu le temps de parole qui leur a été consacré. On peut donc dire que nous n'avons pas travaillé pour rien. Au contraire, je pense que certains sujets méritent que nous nous y arrêtions un moment.

Concernant la motion urgente M-742 sur Artamis, je suis bien conscient qu'à cette heure le débat risque de ne pas être tout à fait serein, qu'il sera difficile d'avoir un débat posé et argumenté. L'urgence pourtant est avérée, puisque 200 à 250 artisans, artisanes et artistes vont être délogés dans les six mois à venir. Il faut donc que, entre temps, nous puissions, si le Conseil municipal l'accepte, renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, que celle-ci planche sur cette proposition, auditionne toutes les personnes idoines et dépose un rapport, avant que les pelles mécaniques n'aient fait leur travail.

Cela dit, je me suis entretenu avec la présidente de la commission des arts et de la culture, qui me dit que le mois de décembre est déjà chargé et que la commission ne pourra en traiter qu'à partir de janvier. Je propose donc de reporter cette motion à notre session de janvier, en demandant instamment qu'elle soit

Motion d'ordre

inscrite tout au début de l'ordre du jour, avant les rapports. Car vous avez choisi, Monsieur le président, de faire passer les rapports avant. Vous avez peut-être raison sur le fond, mais, sur la forme, je trouve cela un peu regrettable.

M. Alexis Barbey (L). S'il y a une morale à cette histoire, c'est que l'urgence est une chose toute relative! Une majorité a voté ici pour l'urgence d'une motion que, soudain, on déclare beaucoup moins urgente, puisqu'on est prêt à la repousser de pratiquement deux mois... Je crois que cela doit nous amener à relativiser le bien-fondé de nos décisions sur l'urgence de certains objets. Pour ma part, je plaiderai pour qu'il y en ait dorénavant le moins possible, parce que cette mode qui s'est répandue depuis quelques séances provoque du désordre et ne permet visiblement pas de mieux répondre aux questions que le déroulement normal de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la motion d'ordre proposant de clore notre séance, je dois dire que, chose exceptionnelle, j'ai été désavoué par mon groupe. Personnellement, j'étais en faveur de la poursuite de nos débats. En effet, je ne vois pas comment, après avoir accepté l'urgence hier soir, on puisse se dédire à ce point. Mais il semblerait que la majorité des conseillers craignent de ne plus faire valoir des arguments rationnels et qu'ils aspirent à un repos bien mérité. C'est pourquoi le groupe libéral acceptera le report de cette motion en janvier.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Il y a effectivement urgence à traiter d'Artamis et je serais tout à fait favorable à entamer le débat ce soir, mais ce n'est visiblement pas le cas pour la majorité des conseillers. Si cette motion n'est pas traitée ce soir, nous voulons en tout cas qu'elle soit traitée en priorité en janvier. Je relève que, si nous ne l'avions pas déposée en urgence, elle aurait été inscrite tout à la fin de l'ordre du jour et qu'elle aurait été traitée bien après que les pelles mécaniques aient commencé à creuser. L'urgence reste donc tout à fait d'actualité et, pour ma part, je souhaiterais que la motion soit traitée, sinon ce soir, du moins en priorité lors de la session de janvier.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! accepte également d'en terminer là ce soir.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Il est évident qu'il y a urgence, pour toutes les raisons qui ont été données tout à l'heure. Mais je relèverai que cette motion concerne 200 à 250 personnes actuellement usagers du site Artamis qui, à cette heure, ne peuvent plus suivre nos débats sur Léman bleu, ce qui est tout de même

Motion d'ordre

fondamental. C'est pourquoi je pense qu'il faut accepter d'en finir là, à condition, Monsieur le président, que vous vous engagiez à ce que cette motion soit traitée en priorité en janvier, parce qu'un autre délai ne serait pas supportable.

Le président. Merci, Madame. Je vous ferai remarquer que, dans ma grande sagesse, je vous ai laissée intervenir, alors qu'un membre de votre groupe s'était déjà exprimé... Heureusement, personne ne me l'a reproché, cette fois-ci!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je ferai une observation en trois points. Premièrement, nous sommes convoqués régulièrement pour siéger les mardi 27 et mercredi 28 novembre. Or, dans douze minutes, nous serons jeudi 29 novembre... Donc, urgence ou pas urgence, demain est un autre jour! Deuxièmement, depuis mon retour dans cette salle, je suis assez étonné de voir la «motionniste», pas toujours très sérieuse, qui s'est emparée de ce Conseil municipal. J'observe que 35 motions n'ont toujours pas été traitées, sans compter celles qui ont été déposées au cours de ces deux jours. Enfin, dans ces motions, et ce sera le troisième point, il y en a vraiment... comment dire? Demander de prévoir des carafes d'eau dans les salles de commission à la place des bouteilles d'eau minérale, est-ce vraiment bien sérieux? Cela vaut-il un débat du Conseil municipal?

Mesdames et Messieurs, nous avons autre chose à faire, et mieux à faire! En agissant ainsi, on se moque des contribuables et de la population. On se fait peut-être plaisir, c'est peut-être une façon d'exister, une façon de prendre une revanche sur la vie en raison d'un mal-être, d'une souffrance personnelle... Mais ce n'est pas du bon travail! Comme on le dit pour l'impôt, trop de motions tue la motion, trop de démocratie tue la démocratie... (*Exclamations et chahut.*) Mesdames et Messieurs, vous montrez votre éducation, votre sens de la tolérance. La vraie tolérance, c'est supporter ce que l'on désapprouve. Quant à moi, je m'efforce d'en faire preuve...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, formellement vous avez peut-être raison: en prolongeant la séance, nous siégerions jeudi. Mais, pour le budget, nous ne sommes convoqués que le samedi et nous finissons en général à 3 h du matin, le dimanche... Je pense donc qu'il faut avoir un peu de souplesse dans certains cas.

Cela dit, nous passons au vote de la motion d'ordre visant à mettre fin à notre séance...

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 60 oui contre 7 non (3 abstentions).

4. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposés le projet d'arrêté et les motions suivantes:

- PA-73, de *M. Guy Dossan, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, M. Alexandre Chevalier, M^{me} Salika Wenger, M. Pascal Rubeli, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt*: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes»;
- M-743, de *MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand*: «Rendons les toilettes publiques aux Genevois grâce aux TIG!»;
- M-744, de *M^{mes} Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Odette Saez, MM. Vincent Maitre, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni*: «Pour garder une vie économique et sociale diversifiée au centre-ville, développons le dialogue et la négociation entre les autorités et les propriétaires des bâtiments»;
- M-745, de *M^{mes} Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Odette Saez, MM. Vincent Maitre, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni*: «Pour le développement d'un dispositif de stationnement favorable au petit commerce en ville de Genève»;
- M-746, de *MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre*: «Soutenons nos sportifs d'élite!»;
- M-747, de *MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre*: «Pour des compétitions sportives internationales à Genève»;
- M-748, de *MM. Gérard Deshusses et Mathias Buschbeck*: «Solidarité avec Sorall!»;
- M-749, de *M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Martine Sumi, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M^{mes} Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Jacques Baud*: «Pour le classement de l'ancienne brasserie Bavaria, actuellement Relais de l'Entrecôte»;

Interpellations

- M-750, de *MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet*: «Des débats de bonne tenue au Conseil municipal»;
- M-751, de *M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Alexis Barbey et Jean-Marc Froidevaux*: «Places de stationnement: n'oublions pas les commerçants»;
- M-752, de *M. Alexandre Chevalier, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Linda de Coulon*: «Sécurité dans le quartier de Rive»;
- M-753, de *M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Linda de Coulon, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Alexis Barbey et Jean-Marc Froidevaux*: «Pour que le maire de la Ville de Genève ne joue pas à cache-cache avec le Salon de l'automobile 2008»;
- M-754, de *MM. Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, M^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopman, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Pictet et Sandrine Burger*: «Agenda 21: pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable»;
- M-755, de *MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio*: «Aménagement de la place Neuve: étudier, c'est bien; entreprendre, c'est mieux!»;
- M-756, de *MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio*: «Une place pour les Acacias!».

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-276, de *M. Mathias Buschbeck*: «Est-il si difficile de remettre les pendules à l'heure?»;
- QE-277, de *M^{me} Christine Camporini*: «Quelle politique pour les cartes journalières CFF de la Ville de Genève?»;
- QE-278, de *M^{me} Christine Camporini*: «Quel taux d'absentéisme en Ville de Genève?»;
- QE-279, de *M. Alexandre Wisard*: «Dangers écotoxicologiques liés à l'emploi de l'Ornistéril».

Séance levée à 0 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2874
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2874
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2124 et dépendance dans la parcelle N° 2125, feuille 43 commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue des Eidguenots 21, par M ^{mes} Christiane Barjon et Brigitte Barjon Dekumbis à M ^{me} Caroline Schmid Quispe Valle, pour le prix de 2 250 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-580 A). Troisième débat	2874
4. Propositions des conseillers municipaux	2883
5. Interpellations	2884
6. Questions écrites	2885

La mémorialiste:
Marguerite Conus